

considérées en elles-mêmes (ses réalisations absolues), mais plutôt par sa position parmi les personnes, les institutions ou les sociétés engagées dans le même domaine. Il est donc insuffisant, dans le cadre de cette analyse critique, de se contenter d'affirmer que les cégeps font mieux que par le passé dans le domaine de l'éducation des adultes. Il faut situer leur performance par rapport à celles des autres institutions, des autres milieux impliqués en éducation des adultes ici même au Québec et ailleurs au Canada. C'est ce que nous appelons la comparaison horizontale ou le développement comparé de l'éducation des adultes collégiale. En effet les cégeps ne sont pas les seules institutions éducatives québécoises auxquelles les adultes font appel pour faciliter leurs apprentissages et leur épanouissement personnel; il est donc important de savoir comment ils se positionnent dans l'univers des intervenants en éducation des adultes. En outre, le Québec fait partie de la confédération canadienne où toutes les provinces sont appelées à soutenir une certaine émulation dans presque tous les domaines de la vie sociale. Ce qui justifie une comparaison horizontale.

Cette réussite significative des cégeps en éducation des adultes se compare défavorablement aux réalisations des autres institutions québécoises préoccupées par le même phénomène, et cela depuis les années soixante-dix. En 1973-1974, 12 adultes sur 1000 habitants participaient à l'éducation dans les cégeps québécois, alors que pour la même année les universités et les commissions scolaires avaient reçu respectivement 28 et 41 adultes sur 1000 habitants. Dans les années quatre-vingt, malgré les progrès réalisés, les cégeps occupaient encore la dernière position parmi les six milieux éducatifs habituellement identifiés comme lieux d'apprentissage organisés pour les adultes, à savoir les commissions scolaires, les universités, les cégeps, les écoles privées, les organismes communautaires et les milieux de travail, auxquels on ajoute parfois les églises et les bibliothèques.

Le ratio temps partiel (TP) - temps complet (TC) permet également d'illustrer la faiblesse relative du poids des interventions des cégeps en éducation des adultes dans les années quatre-vingt, lorsqu'on les compare aux réalisations du réseau universitaire québécois.

En effet, depuis l'année 1979-1980, les universités québécoises accueillent annuellement plus d'étudiants à temps partiel — donc des adultes — que d'étudiants à temps complet; alors que dans le réseau collégial les effectifs de la clientèle à temps complet demeurent chaque année au moins deux fois plus importants que ceux de la clientèle à temps partiel.

Ce retard des cégeps en éducation des adultes se constate également à l'échelle nationale (au niveau canadien) lorsqu'on les compare aux institutions similaires, les «community colleges», du Canada anglais. En effet, toute proportion gardée, les cégeps accueillent actuellement deux fois moins d'adultes que les collèges communautaires de l'Ontario et trois fois moins que ceux de la Colombie-Britannique. De tous les adultes qui participent à l'éducation au Québec, 10 p. cent le font dans les cégeps, alors que ce pourcentage est de 24 p. cent en Ontario et de 40 p. cent en Colombie-Britannique. Les collèges communautaires de l'Ontario comptent trois fois plus d'étudiants à temps partiel que d'étudiants à temps complet, alors qu'au Québec, même avec deux étudiants à temps complet, on n'a pas encore un seul

étudiant à temps partiel. Dans l'ensemble, en 1973-1974, en 1979 et en 1983, la performance des cégeps dans ce domaine se situe en dessous de la moyenne canadienne; et le Québec — deuxième province canadienne en importance — n'arrive pas à dépasser le cap de la sixième place parmi ses partenaires de la confédération; voir tableau 1.

Tableau 1  
Position relative des cégeps  
dans l'échiquier de l'éducation des adultes  
au Québec et au Canada

Année \ Niveau	Au Québec	Au Canada
Années 70 1973 - 1974	3 <sup>e</sup> rang <sup>(1)</sup>	• 8 <sup>e</sup> rang <sup>(2)</sup> • en dessous de la moyenne canadienne
Années 80 1979 1983	• 6 <sup>e</sup> rang <sup>(3)</sup> • 6 <sup>e</sup> rang <sup>(4)</sup>	• en dessous de la moyenne canadienne

<sup>(1)</sup> Parmi les trois réseaux classés: commissions scolaires, universités et cégeps.

<sup>(2)</sup> Parmi les dix provinces et le T.N.O. classés.

<sup>(3)</sup> Parmi les six milieux éducatifs classés: commissions scolaires, organismes communautaires, universités, écoles privées, milieux du travail et les cégeps.

<sup>(4)</sup> Parmi les huit milieux éducatifs classés: milieux du travail, organismes communautaires, écoles privées, universités, commissions scolaires, cégeps, églises et bibliothèques.

Si les statistiques sur lesquelles nous basons nos affirmations peuvent être contestées, la tendance qu'elles illustrent, elle, est difficile à contester: considérée dans un contexte relativiste, l'éducation des adultes au collégial est bel et bien sous-développée. Et cette tendance se maintiendra, et s'accroîtra même, si des mesures ne sont pas prises pour la renverser.

## Conclusion

À la question de savoir si, après 20 ans d'expérience en éducation des adultes, les cégeps sont maintenant mieux préparés que les universités et les commissions scolaires québécoises pour répondre aux besoins éducatifs des adultes, ma réponse est malheureusement négative. En effet, après avoir démontré le retard des cégeps en matière d'éducation des adultes tant au niveau provincial qu'au niveau national, je ne vois pas sur quel argument me baser pour affirmer que ceux-ci sont mieux préparés que d'autres organismes pour répondre aux besoins éducatifs des adultes québécois. Au contraire, le fait qu'après 20 ans d'existence ils continuent à accueillir moins d'adultes que les

autres milieux éducatifs est, pour moi, une preuve suffisante qu'ils ne sont pas aussi bien préparés que ces autres organismes pour remplir adéquatement cette mission.

Sans minimiser les efforts fournis et les progrès réalisés par les cégeps dans ce domaine, il faut avouer que sur le plan pratique l'état actuel de l'éducation des adultes dans les cégeps ne permet pas de leur attribuer une avance quelconque en cette matière par rapport aux autres intervenants.

Par ailleurs, à la lumière de la tendance démographique actuelle, tendance caractérisée par une dénatalité croissante, il ne fait pas de doute que l'éducation des adultes s'avère un secteur d'avenir pour les cégeps. En effet, au moment même où la clientèle jeune des cégeps est en baisse progressive, les adultes, la main-d'oeuvre canadienne, elle, confrontée aux exigences de la qualité et de productivité que lui impose le contexte du libre-échange et aux efforts d'adaptation que nécessite le virage technologique, se trouve de plus en plus dans le besoin d'apprendre, de se recycler et d'améliorer ses compétences techniques et sociales, à la fois pour assurer l'épanouissement de toutes ses potentialités et pour soutenir la compétition avec ce géant voisin que sont les États-Unis.

À mon avis, d'ici l'an 2000, plusieurs cégeps ne pourront pas fonctionner à leur pleine capacité si les adultes n'y sont pas accueillis plus nombreux et considérés comme des clients à part entière.

Mais, les cégeps doivent savoir que cette clientèle ne leur est plus acquise automatiquement.

Ils devront désormais lutter pour la conquérir; car ils sont en compétition avec plusieurs autres milieux de formation, particulièrement le secteur collégial privé.

Il est évident que le développement adéquat de l'éducation des adultes va entraîner de grands bouleversements dans les cégeps. S'ils tiennent à gagner la clientèle adulte, les cégeps devront s'efforcer de satisfaire aux exigences de spécificité de celle-ci. Non seulement les ressources devront être réparties d'une façon plus ou moins équitable pour répondre efficacement aux besoins éducatifs spécifiques de chaque clientèle, mais les structures organisationnelles et les pratiques éducatives devront cesser d'être conçues en fonction de la seule clientèle jeune. En fait, les cégeps devront apprendre à marcher d'une manière équilibrée sur leurs deux jambes, c'est-à-dire traiter de façon équitable leurs deux types de clientèle. Et ceci constitue en soi un grand bouleversement dans les traditions organisationnelles et pédagogiques collégiales.

Communication de  
**Christiane BÉRUBÉ**

Présidente

Commission de l'éducation des adultes

Conseil supérieur de l'éducation

## LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Mesdames,

Messieurs,

Je tiens d'abord à vous souligner mon enthousiasme et mon vif intérêt à participer à la réflexion de l'avenir de l'éducation des adultes au sein des collèges d'enseignement général, en compagnie de personnes très impliquées dans leur propre collège, et possiblement, dans les services d'éducation des adultes de ces mêmes établissements.

Par ailleurs, j'aimerais aussi souligner mon humilité à vous présenter mes propos, car je ne suis pas une travailleuse rémunérée d'un collège. J'en connais cependant quelques facettes puisque j'oeuvre depuis deux ans au conseil d'administration du collège de Rimouski. À titre de présidente de la Commission d'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation, j'ai aussi pu réfléchir sur la situation de l'éducation des adultes ainsi que sur les priorités à retenir pour assurer une formation de qualité aux adultes et un développement harmonieux des services qu'on leur offre. Ayant également travaillé plusieurs années au sein d'organismes sociaux, j'ai aussi bénéficié d'une riche expérience en tant que formatrice d'adultes.

La réalité des adultes en situation d'apprentissage m'a toujours préoccupée; depuis plus de 20 ans, mon implication au sein de diverses associations m'a permis de constater de visu, de comprendre et d'intégrer plusieurs facettes de la réalité d'adultes en croissance. Mes antécédents, mes expériences de vie et de travail très diversifiées teinteront sans doute mes propos car souvent j'ai eu, soit à accompagner des adultes en situation d'apprentissage, soit à réaliser moi-même certains apprentissages qui se situaient souvent dans une perspective de formation continue et permanente.

En cette fête des 20 ans d'existence des cégeps, la question soulevée dans cet atelier qui porte sur le développement de l'éducation des adultes comme solution d'avenir dans les collèges est très pertinente. Un constat majeur surgit, celui de la clientèle adulte des collèges au Québec qui s'accroît d'année en année et qui, selon toute vraisemblance, doublera d'ici les cinq à dix prochaines années. Il nous arrive de comparer, pour mieux évaluer, nos systèmes d'enseignement. Rappelons ici qu'en Ontario la clientèle adulte des collèges est d'environ sept fois celle des étudiants réguliers. Une mise en garde s'impose cependant: le système ontarien présente une structure différente car le collège ontarien n'est pas un niveau et est largement orienté vers la formation professionnelle. Est-ce à dire que le Québec accuse quelques retards quant à la présence d'adultes au sein d'établissements collégiaux? Le Québec a-t-il moins insisté sur la nécessité de poursuivre des études avancées ou tout simplement sommes-nous présentement en situation de rattrapage quant à la

poursuite d'études avancées, pour des adultes déjà sur le marché du travail ou voulant le réintégrer après quelque absence?

Ces questions sont majeures pour un peuple qui veut assurer sa survie et son développement aux niveaux, social, linguistique, éducationnel, culturel, économique. Majeur aussi et différent est notre système collégial que plusieurs remettent en question et que d'autres adulent. S'il est unique, comment donc le rendre plus unique encore et plus performant, en l'ouvrant davantage aux adultes et en faisant en sorte qu'il réponde aux besoins réels exprimés par ces mêmes adultes?

Examinons les raisons qui pourraient nous amener à croire que les collèges devront accueillir de plus en plus d'adultes au sein de leurs établissements. Je ne suis ni prophète ni juge lorsque je vous dis que l'on assiste à une baisse de la clientèle jeune dans les cégeps. Le constat de la baisse croissante de la natalité au Québec se vérifie chaque jour et préoccupe toute la population en général, de nos gouvernements à l'ensemble des Québécois et Québécoises. Comme effet d'entraînement, la clientèle jeune des collèges baisse et les établissements en régions vivent cette réalité avec plus d'acuité et de douleur encore. Ceci oblige les directions à faire plus avec moins, à imaginer de nouvelles avenues, à innover quant à l'ouverture du collège sur son milieu, etc. Le prix payé est souvent élevé et ici je ne parle pas nécessairement du prix monétaire mais de celui de temps et d'énergies.

À la suite d'un mouvement de démocratisation du système scolaire québécois, et fort de l'appui du concept d'éducation permanente, on voit de plus en plus d'adultes inscrits dans des programmes réguliers à temps complet. À l'automne 1984, on en dénombrait 15 557. Il faut donc voir là une réalité de plus en plus identifiable.

Bien plus, malgré les contraintes budgétaires qu'ont eu à subir les collèges, la clientèle en éducation des adultes n'a cessé d'augmenter. Entre 1980 et 1984, on constate «une légère mais constante croissance des effectifs adultes dans les programmes sanctionnés par des crédits, tant chez les inscrits à l'éducation des adultes que dans la population adulte inscrite dans des programmes réguliers à temps complet, et ce, malgré une baisse de ressources, en dollars constants, consacrées par la Direction générale dans l'enseignement collégial et l'éducation des adultes entre 1980 et 1984.»<sup>1</sup>

D'année en année, les objectifs d'accessibilité de l'éducation se vérifient auprès des jeunes et ceux-ci sont de plus en plus nombreux à détenir un diplôme d'enseignement secondaire. Ainsi, comme l'éducation est un investissement qui rapporte des intérêts, lorsqu'ils désireront poursuivre des formations ultérieures, c'est vers le collège qu'ils se dirigeront.

Un autre fait important doit être souligné: c'est une part de plus en plus grande des subventions fédérales pour la formation de la main-d'oeuvre qui est consacrée au collégial. Auparavant, le milieu secondaire était privilégié quant à cette possibilité de financement. Cet inversement des subventions fédérales laisse supposer une entrée massive d'adultes au cégep.

On voit de plus les collèges en train de devenir des leaders en formation sur mesure et s'engager dans le développement régional. Le Conseil supérieur note dans un de ses avis antérieurs que «dans les effectifs à temps complet, près de 20 p. cent des étudiants sont des adultes et que les formations dispensées aux

adultes sont très majoritairement de type professionnel, soit dans le cadre de programmes gérés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, soit dans celui des programmes gérés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit dans la formation sur mesure.»<sup>2</sup>

Un autre motif nous amène à penser que les adultes seront davantage nombreux au sein des collèges, soit la nécessité pour différentes clientèles de se recycler et de se perfectionner. De fait, l'arrivée des nouvelles technologies, les transformations technologiques accélérées, l'émergence de nouveaux modes de gestion, un marché de l'emploi instable et plus exigeant, la mondialisation des marchés et la concurrence internationale sont autant d'incitatifs et de stimulants à la venue d'adultes au sein d'une institution d'enseignement supérieur tel le collège.

Ainsi le rappelait le Conseil supérieur de l'éducation, «le souffle technologique est bel et bien passé sur les collèges et l'éducation des adultes; il suffit de se rappeler la «caisse d'accroissement des compétences», les centres spécialisés, le développement régional et l'évolution des rapprochements avec les entreprises.» Les collèges, constatons-nous, deviennent de plus en plus des établissements de formation professionnelle, un peu à l'image des «community colleges» de l'Ontario.

De plus, pour une régionaliste telle que je suis, il est pertinent de rappeler que le développement économique d'une région est en relation directe avec le niveau de scolarisation de sa population. La formation dispensée dans un collège peut représenter un support ou un moteur à des projets de développement personnel ou collectif. À titre d'exemple, rappelons qu'au moment de la tournée de consultation sur la politique familiale, plusieurs intervenantes et intervenants familiaux demandaient que l'on soutienne leurs besoins de formation à être parents. D'autres groupes, tels des pêcheurs, des coopérateurs désirent qu'on les aide à se prendre en charge et à développer avec eux des méthodes de gestion, d'animation et de mise en marché de leurs produits. Dans de telles situations, quel rayonnement peut donc vivre le collège dans son milieu! D'autres formules de rayonnement du collège surgissent. Pensons à la formation à distance pour des adultes aux prises avec des contraintes de temps, d'espace, de lieu ou des contraintes psychologiques. Là encore, ces formules exigent de l'imagination, de la souplesse, de l'originalité et de la volonté de répondre aux réels besoins d'adultes.

La qualification de la main-d'oeuvre a aussi un effet direct sur la capacité d'un milieu de se prendre en main et de se développer sur tous les plans. Le collège doit être un lieu d'apprentissage pratique où il est bon de se confronter à diverses situations professionnelles et qui prépare à vivre le quotidien d'un travail rémunéré. Voilà donc l'importance d'une institution d'enseignement supérieur pour le développement de son milieu.

L'arrivée massive des adultes dans les collèges a eu et continuera d'avoir pour effet d'entraîner des modifications dans les structures et les pratiques. Les adultes exigent des services nouveaux qui tiennent compte de leur réalité d'adultes. Ils voudront un enseignement et une organisation adaptés à leurs caractéristiques, à leur vécu, à leur situation. Le temps est une denrée rare pour les adultes et ceux-ci s'attendent à recevoir des

<sup>(1)</sup> Des priorités en éducation des adultes, Conseil supérieur de l'éducation, février 1987.

<sup>(2)</sup> Idem.

réponses à leur besoin précis de formation.

L'organisation et l'enseignement dans les collèges sont à repenser pour les personnaliser davantage. Pensons à l'approche individualisée, les entrées multiples et les sorties variables, la formation sur mesure, en collaboration avec les entreprises. Les services de soutien pensés en fonction des apprenants adultes doivent être mis en place: rendre possible l'équilibre d'un programme, offrir des services d'orientation axés sur des besoins d'adultes, favoriser l'accessibilité à des centres d'information tels les bibliothèques et les services d'orientation, offrir des services de garde, pour n'en énumérer que quelques-uns.

Les adultes devenant de plus en plus nombreux dans les collèges, il est prévisible que les cours deviennent plus importants que les programmes, car un adulte s'inscrit d'abord à un ou des cours. Il est aussi prévisible que les cours professionnels et les perfectionnements professionnels sur mesure occupent une place de plus en plus grande, que les collèges soient davantage associés à des services à la collectivité, à des mouvements ou des groupes, qu'ils aient davantage à travailler avec des partenaires socio-économiques et à participer à des projets de développement régional. N'oublions pas également les formations qui répondent aux besoins d'association des employés, des groupes sociaux, économiques, culturels, communautaires et qui sont appelés à se développer.

Que pouvons-nous penser ou déterminer des conditions de succès pour les collèges, en vue de répondre aux adultes. D'ores et déjà nous devons penser à l'ouverture de l'établissement, à la souplesse de l'organisation, à la capacité d'être partenaire et agent de développement du milieu. Le collège doit aussi être un centre de recherche, de ressource, d'expertise et de référence. La situation va s'inverser, car au lieu de voir les adultes s'ajuster aux offres de cours, ce sont les collèges qui devront mettre en place des services répondant aux besoins des gens et des groupes. À cet égard, certains intervenants reprochent à quelques collèges de trop vouloir intégrer l'éducation des adultes dans des structures ou des normes ressemblant trop à l'enseignement régulier jeune.

Toute cette présence prévue et même souhaitée des adultes au sein des collèges questionne un concept de plus en plus à la mode, de l'harmonisation jeunes-adultes. Ce concept souvent mis de l'avant «comporte certaines exigences, telle la suppression des dédoublements, l'assouplissement des modes d'organisation, la reconnaissance des acquis, la rationalisation des coûts, la transformation de la pédagogie, l'ajustement des règles de sanction, la définition de la clientèle elle-même.» S'il y a plus d'adultes et de jeunes à temps partiel, parce qu'ils travaillent à l'extérieur, il va donc falloir ouvrir les horaires ainsi que tous les services des collèges.

Par ailleurs, l'arrivée massive d'adultes au sein des collèges interroge tout autant et rebute plusieurs adultes car, pour eux, il peut être dévalorisant de se retrouver avec des plus jeunes dans des situations d'apprentissage. Est-il besoin de rappeler que les adultes apportent à l'apprentissage la qualité et la nature de leurs expériences et que leurs capacités, leurs besoins et leurs attentes ont été modelés à partir de leurs propres expériences.

Ici, je me permets de rappeler une phrase de Mme Michèle Jean qui disait «entre le souhaitable et le possible, le réalisable». Plusieurs adultes exigent que l'on respecte leur spécificité, leurs attentes et leurs besoins. Le fait de vouloir

absolument harmoniser leur programme avec celui des jeunes ne doit pas leur ajouter des contraintes additionnelles.

Certains collèges mieux préparés à répondre à cette demande spéciale ont développé des formules originales et ont acquis l'expertise. Pensons aux réalisations des collèges en formation sur mesure, en développement régional, en partenariat avec des associations, des entreprises et des groupes, en services d'accueil et référence, en reconnaissance des acquis expérimentiels et de formation, en formation à l'entreprise et à toute la formation autofinancée. À mon avis, les collèges ont le potentiel pour relever ces défis et trouver des réponses originales et adaptées aux besoins particuliers.

Un autre fait mérite d'être soulevé, celui de l'implication financière très grande de plusieurs entreprises qui investissent grosso modo 400 millions dans de la formation autofinancée. Dans quelle mesure les collèges doivent-ils s'engager dans cette formule et quelle part y prennent-ils effectivement?

L'avenir des collèges repose sur l'éducation des adultes et les services à la collectivité, car la clientèle «jeune» plafonne et décroît alors que la population adulte est de plus en plus consciente que l'éducation est importante et ne se limite pas à une période de la vie.

Cette situation nécessitera des changements. Les cégeps sont jeunes, 20 ans à peine. On peut donc penser qu'ils sont en mesure de prendre le tempo des adultes. Les changements se font avec nous ou sans nous; aussi bien faire sa marque dessus. En somme, il y a trois sortes de spectatrices et spectateurs: ceux qui ignorent que le train passe, ceux qui le regardent passer et ceux qui montent dedans.

Le défi est de taille mais c'est un défi emballant car l'institution est jeune, capable de se remettre en question et de trouver des solutions adaptées à sa nouvelle réalité. Les cégeps, à mon sens, ont un avenir et un avenir prometteur comme services éducatifs à la population adulte et jeune et comme agents de développement collectif.